le « Velt am Montag » raconta le roman d'une chanteuse d'au delà des mers, avec un jeune prince de la maison royale, et affirma que ce roman allait avoir une conclusion intéressante, au point de vue de la généalogie des Hohenzollern. Il s'agissait dans l'article plutôt de naissance que de mariage.

Le père de la cantatrice outragée, M. Sidney Farrar, se rendit presque aussitôt chez le docteur Korn, directeur du « Welt am Montag » et y rencontra Max Ludwig, le rédacteur en chef responsable.

A l'un et à l'autre, il fit signer la déclaration suivante :

« Nous apprenons que le nom de miss Geraldine Farrar a été mis en corrélation avec l'article paru dans le numéro 51, du « Welt am Montag », intitulé : « Expériences généalogiques ». Nous désirons constater que cet article ne vise en aucune façon miss Farrar.»

Quelle ne fut pas la surprise de M. Sydney Farrar, quand en ouvrant le numéro suivant du « Welt am Montag », il y chercha en vain la déclaration précédente !

Il a porté plainte. Mais le docteur Korn a riposté en faisant citer comme témoin le kronprinz.

RUSSIE ET JAPON

Vienne, 9 janvier. — Tout est revenu au noir dans les informations d'Extrême-Orient. La réponse de la Russie a été remise au gouvernement de Tokio par le baron de Rosen, mais on en ignore encore les termes exacts. Cela n'empêche pas les journaux anglais de se faire télégraphier que cette réponse ne donne pas satisfaction au Japon et que la guerre est désormais inévitable. La Russie, en effet, ne reconnaîtra pas l'action japonaise dans toute la Corée et prétendrait soustraire un tiers du pays, à peu près, à l'influence japonaise. C'est à cela qu'on ne pourrait souscrire à Tokio. Quoi qu'il en soit, il y a certains faits qui dénotent de la part du Japon peu de sincérité dans son désir de concilier les choses, tel, par exemple, le refus de transporter à Séoul, la garde de la légation de Russie. C'est là un manque de courtoisie absolument regrettable, car les négociations se poursuivant encore entre les deux puissances et, si tendue que soit la situation, un acte d'hostilité aussi formel n'est certainement pas de mise. Dans l'état actuel des choses, la Russie veut simplement protéger sa légation à Séoul, au même titre que les autres puissances et le Japon ne peut l'en empêcher, comme il ne peut empêcher le débarquement de détachements américains et anglais.

Maintenant qu'il apparait que les négociations directement entamées entre Pétersbourg et Tokio n'ont plus guère de chances d'aboutir, l'idée d'une intervention amicale des puissances est de nouveau mise en avant.

On prête à la France, à l'Angleterre et aux Etats-Unis l'intention de tenter une démarche auprès de la Russie et du Japon pour aplanir définitivement les difficultés qui menacent de tourner au conflit. Nous ne voyons pas bien l'utilité d'une offre de bons offices de la part du cabinet de Washington ; la seule démarche efficace pourrait être tentée de commun accord par la France et par l'Angleterre, dont l'une est l'alliée de la Russie, et l'autre l'alliée du Japon. Cette démarche, si elle était faite dans des conditions spéciales de cordialité, aurait même pour bon effet d'améliorer les relations entre la Russie et l'Angleterre. Etant donné que le Tsar prit l'initiative de la convocation à La Haye de la Conférence de la Paix, on est porté à croire qu'il ne pourrait refuser systématiquement une offre de bons offices, mais le Japon, d'autre part, semble très peu disposé à admettre une intervention quelconque de l'étranger.

Ce qui donnera quelque peu à réfléchir aux Japonais, c'est que la Chine, sur l'appui de laquelle on paraissait beaucoup compter à Tokio, a fait savoir qu'en cas de conflit, elle observerait une neutralité absolue. Voilà qui dément catégoriquement les informations anglaises suivant lesquelles une convention sino-japonaise avait été conclue depuis des mois en vue d'un conflit avec la Russie. Il faut espérer jusqu'au bout que les autres informations alarmistes sont aussi peu fondées que celles-ci et que le gouvernement de Tokio ne se décidera pas à la rupture brutale des négociations, aussi longtemps que subsiste le moindre espoir d'un arrangement pacifique.

ARBITRAGE FRANCO-ESPAGNOL

Paris, 9 janvier. — On a annoncé que la France et l'Espagne étaient sur le point de signer l'arbitrage semblable à ceux récemment conclus avec l'Angleterre et l'Italie. A la vérité des pourparlers ont été engagés et les deux gouvernements ont reconnu que rien ne s'opposait à la signature d'une telle convention, mais le cabinet espagnol n'a pas donné à ce projet la suite qu'il comportait.

L'incident de Lunéville

Paris, 9 janvier. — Nous avons relaté brièvement hier, en Dernière heure, l'expulsion, ordonnée par arrêté préfectoral, de l'abbé Delsor, député de la circonscription de Molsheim au Reichstag, venu à Lunéville pour y faire une conférence.

Au ministère de l'intérieur, en attendant l'arrivée du dossier, on nous a donné de l'incident la version suivante :

— Par application de la loi sur les congrégations, un certain nombre d'écoles ont été fermées à Lunéville. En outre, le préfet de Meurthe-et-Moselle a pris un arrêté ordonnant la fermeture de la chapelle du château de Lunéville. Ces décisions avaient provoqué dans la localité une certaine effervescence, et le Cercle catholique avait organisé une réunion au cours de laquelle l'abbé Delsor devait faire une conférence et, à cette occasion, critiquer les décrets du gouvernement français.

Comme la population de Lunéville compte un assez grand nombre de protestants et d'israélites, la manifestation organisée par le Cercle catholique parut être de nature à provoquer une agitation qui pouvait dégénérer en conflit. Et le préfet de Meurthe-et-Moselle mit le ministre de l'intérieur au courant des faits, demandant qu'on lui laissât la liberté de prendre telle décision que la situation comporterait.

La conférence de l'abbé Delsor a été interdite : c'est donc qu'elle pouvait occasionner des incidents que l'autorité avait le droit et le devoir de prévenir. »

La conférence devait avoir lieu jeudi soir, sous la présidence de M. Corrard des Essarts, député de Meurthe-et-Moselle ,et un grand nombre d'Alsaciens-Lorrains avaient été invités à y assister.

Comme M. Corrard des Essarts et l'abbé Delsor se rendaient à la réunion, le commissaire de police, M. Lienhard, les accosta et voulut signifier au député alsacien l'arrêté préfectoral lui enjoignant de quitter immédiatement le territoire français. Mais M. Corrard des Essarts déclara que l'abbé Delsor était son hôte : « Nous allons rentrer chez moi, ajouta-t-il, et là, vous pourrez accomplir votre mandat ».

Peu après, M. Lienhard signifiait l'arrêté d'expulsion à l'intéressé au domicile du député de Lunéville.

L'abbé Delsor protesta. Suivant le *Gaulois*, il aurait déclaré « qu'il ne s'attendait pas à se voir appliquer à Lunéville un article de la loi de dictature qui fut supprimée l'an dernier en Alsace par l'empereur », et ajouté « qu'il ne venait nullement pour faire de l'agitation politique, mais pour parler de l'Alsace aux nombreux Alsaciens résidant à Lunéville ». Quant à M. Corrard des Essarts, il dicta au commissaire une protestation.

Mais les termes de l'arrêté étaient formels : un délai de deux heures était accordé à l'abbé Delsor pour s'y conformer. Le commissaire se borna à le faire observer au député d'Haguenau. M. Lienhard est lui-même Alsacien et ancien élève de l'abbé Delsor.

LE CAS MILLERAND

Paris, 9 janvier. — Le comité électoral de Millerand, qui a été exclu, en même temps que lui, s'est réuni, hier soir, pour entendre les explications de l'ancien ministre du commerce.

Voici l'ordre du jour qui a été adopté à l'unanimité :

« Le comité républicain socialiste de la 1re circonscription du 12e arrondissement, après avoir pris connaissance de la délibération prise à son égard et à l'égard du citoyen Millerand, le 4 janvier dernier, par la Fédération de la Seine.

Affirme à nouveau son attachement aux principes et au programme républicains socialistes que, d'accord avec le député de la première circonscription, il a sans défaillance défendus et fait triompher dans toutes les luttes électorales.

Renouvelle au citoyen Millerand l'expression de sa gratitude pour les services éminents par lui rendus à la République et au socialisme ainsi que l'assurance de son absolue confiance ;

Se solidarise avec lui et passe à l'ordre du jour. »

TRIBUNE TEXTILE

Le Coton

Nos industriels se plaignent amèrement des difficultés au milieu desquelles ils se débattent dans la crise qu'ils subissent. L'année 1901 avait encore été pour l'industrie du coton en France, une bonne année moyenne ; l'année 1902 avait laissé beaucoup à désirer ; l'année 1903 aurait été mauvaise. Quels faits économiques motivent cette crise qui va s'accentuant ? Où sont les responsabilités ? Ce sont là des questions qui intéressent au premier chef tous les ouvriers du textile, ils doivent connaître toutes les conditions du marché s'ils veulent, dans leurs syndicats, établir utilement la série de leurs revendications.

Deux faits dominent l'industrie cotonnière : l'augmentation rapide du chiffre des broches, le perfectionnement des métiers et des méthodes de travail ; en second lieu, l'état stationnaire de la production de la matière première.

La production du coton ne progressant pas en proportion du développement de l'industrie du coton, il s'en est suivi une hausse supportée tout d'abord par le consommateur. Mais aussitôt, les tissus devenant trop chers, la puissance d'achat de la nation a diminué ; la consommation se restreignant, le classement des matières ouvrées devenant plus difficile, moins rémunérateur ; les fabricants ont songé à baisser leurs prix, afin de rendre au marché sa souplesse, mais sans diminuer leurs gains, tout simplement en réduisant les salaires — ou bien en exigeant des ouvriers une production plus grande pour un salaire égal.

Voici quelques chiffres qui précisent cette situation ; ils montrent la production du coton en 1901 et 1902.

L'unité est la balle de 200 kilos.

	1902	1901
Etats-Unis	11.493.000	11.101.000
Indes Anglaises	3.050.000	2.713.000
Egypte	1.399.000	1.153.000
Asie Centrale. Pérou	898.000	898.000
Indo-Chine et Tonkin	10.000	
Chine et Corée	1.600.000	1.600.000
Au total	18.450.000	17.465.000

Soit en kilogrammes :

Pour 1902 : 3.690.000.000.

Pour 1901 : 3.493.000.000.

Différence insignifiante ; du reste, depuis cinq ans, la production n'a plus augmenté : elle était en 1900, de 3.249.000.000 de kilos ; de 3.779.000.000 en 1889 ; de 3.600.000.000 en 1898.

Pendant ces cinq années, le chiffre des broches augmentait au contraire rapidement. De 97.600.000 en 1898, il passait successivement à 100.928.000 en 1899 ; à 112.645.000 en 1900 ; à 107.500.000 en 1902.

Sur ces chiffres, voici la puissance des divers pays : L'Angleterre, en 1898, 44.900.000 broches et 47.000.000 en 1902 ; l'Europe, 31.350.000 broches en 1898, et 33.900.000 en 1902 ; les Etats-Unis, 17.450.000 broches en 1898 et en 1902, 21.400.000 ; enfin les Indes, 4.066.000 broches en 1898, et 5.100.000 en 1902.

La comparaison est saisissante :

	La Récolte	Nombre de broches
1902	3.690.000.000 k.	107.500.000
1901	3.493.000.000 k.	104.658.000
1900	3.249.000.000 k.	102.645.000
1899	3.799.000.000 k.	100.928.000
1898	3.600.000.000 k.	97.960.000

L'augmentation des broches est de 10 % ; la production est stationnaire ; de là la cherté du coton, la disparition des stocks, la porte ouverte, sans contrepoids, à la spéculation dans le cas de courte récolte.

Les pays producteurs peuvent-ils forcer leur production ? Assurément, en théorie ; en pratique, l'aire de culture aux Indes et en Amérique, ne s'étend pas depuis cinq ans. En Egypte, si la culture augmente, la production est spécialisée et absorbée pour le « mercerisage » qui donne à ses fils très fins la souplesse et le brillant de la soie.

Il était donc de simple et élémentaire prévoyance, pour notre industrie, de songer à la culture du coton en pays neufs, dans nos colonies. Toute la responsabilité de la crise actuelle pèse sur les industriels qui n'ont su rien prévoir ; il serait souverainement inique de vouloir en faire partager le poids par les ouvriers qui n'en peuvent mais, qui n'ont pas voix au chapitre de la grande industrie. De grosses fautes ont été commises, les conséquences en doivent peser sur les profits, non sur les salaires.

Je sais bien qu'il s'est formé en France « l'Association cotonnière coloniale », grâce à l'initiative de M. A. Esnault-Pelterie ; mais, outre que cette création a été bien tardive, trop d'intéressés sont demeurés en dehors de cette société qui se donnait pour mission de favoriser la culture du coton dans nos colonies.

Il était aisé de prévoir la situation actuelle : Pendant que le chiffre de l'augmentation des broches en Angleterre pendant les dix dernières années était de 3 3/5 % et de 28 2/5 % en Europe — cette augmentation était de 13 1/5 % dans l'Amérique du Nord, de 228 1/5 % en Amérique du Sud, de 52 4/5 % dans les Indes. Comme conséquence, alors que la consommation du coton augmentait de 2 1/4 % en Angleterre, de 31 2/5 % en Europe — elle augmentait de 10 % en Amérique du Nord, de 210 % en Amérique du Sud, et de 20 % dans l'Inde.

Etait-il vraiment difficile, connaissant l'esprit d'entreprise, la puissance économique de l'Amérique, de dire qu'un jour viendrait où l'Américain, après avoir produit pour sa propre consommation, voudrait exporter non plus son coton, mais du fil et des tissus, s'efforçant de garder pour lui les bénéfices réalisés en Angleterre et en Europe par les tissages et les filatures qu'il alimente ?

La progression a été du reste parfaitement régulière ; en 1891-92, la consommation en coton en Amérique était de 25 % de sa récolte, soit du 1/4 de sa production ; en 1892-93 elle était de 34 % ; de 37 % en 1899-1900. En résumé, l'Amérique, en 1891-92 consomme le 1/4 de sa production ; aujourd'hui elle en consomme le 1/3 ; les statistiques nous laissent entrevoir déjà une consommation de 5.000.000 de balles de 500 livres sur une production de 10.000.000.

De là l'inquiétude fort légitime de l'Europe ; de là le vide que fait l'Amérique sur le marché ; de là l'étendue de l'imprévoyance patronale qui a laissé acculer l'industrie textile à cette extrémité, de voir son alimentation menacée — à la merci du développement et du perfectionnement de la mécanique américaine, ou d'un trust du coton, ou plus simplement de la spéculation.

Certes, il est possible de constituer de nouveaux domaines de culture du coton, les succès obtenus dans l'Inde, dans le Turkestan russe, en Indo-Chine, en Annam et au Tonkin, sont fort encourageants. Cependant, nous ne devons pas oublier qu'il faut dix ans pour mener à bien cette œuvre d'affranchissement. Que sera devenue, d'ici là, la puissance industrielle textile de l'Amérique ? Que sera devenue en face de cette redoutable concurrence, l'industrie européenne si les hauts prix se maintiennent et s'exagèrent ?

G. DESMONS.

Révision des Listes Electorales

En 1904, il sera procédé au renouvellement des conseils municipaux, des conseils généraux et d'arrondissement.

La revision des listes électorales aura donc cette année, une importance particulière. C'est pourquoi nous croyons utile de rappeler les dates des formalités administratives pour l'établissement des listes :

Du 1er au 10 janvier, les mairies préparent les travaux de rectification et les déposent du 11 au 14.

Ces tableaux sont publiés le 15.

C'est du 16 janvier au 4 février inclus, jusqu'à minuit, que les citoyens peuvent faire leurs demandes d'inscriptions, de radiations et de changements d'adresse.

Il ne faut pas oublier ce délai : c'est la plus important.

Du 5 au 9 février (cinq jours), délai pour les décisions de commissions chargées de juger les réclamations.

Du 10 au 12 février (deux jours), délai pour la signification des dernières décisions des commissions.

Du 13 au 17 février (cinq jours), délai d'appel devant le juge de paix.

Du 28 février au 2 mars (trois jours), délai pour la notification des décisions du juge de paix.

Le 15 mars, clôture des listes.

Le 1er avril, envoi des listes au chef-lieu d'arrondissement.

Il est essentiel que nos amis prennent note de ces renseignements et n'oublient pas de se faire inscrire en temps voulu.

Faits Divers

HORS RÉGION

Une servante de curé martyrisée

Pétersbourg, 9 janvier. — Les « Péterbourskia Védomosti » relatent, d'après une information dont l'authenticité est établie par des documents officiels, les horribles faits suivants :

La femme du P. Mikhérew, curé de l'église orthodoxe du village de Nikolskoé-Goubinovo, de la province d'Orel, avait constaté le 19 décembre, à son retour de la messe avec son mari, la disparition d'une somme de seize roubles. Soupçonnant que l'argent avait été volé par une jeune fille employée à leur service, les deux époux la firent d'abord arrêter et conduire en prison, puis, pendant que le curé célébrait à l'église l'office du soir, un de ses amis, réputé comme ivrogne et mauvais sujet, était allé de sa part interroger la jeune fille. Mais comme elle niait énergiquement avoir commis le vol, cet individu se mit à la torturer : il commença par la suspendre par une jambe à une corde fixée au plafond et au moyen de laquelle il la soulevait du plancher et l'y ramenait alternativement sans s'émouvoir des cris déchirants de la victime, qui, à bout de forces, finit par avouer avoir volé les seize roubles et les avoir cachés dans la cour du presbytère, sous un tas de paille.

L'argent n'y ayant pas été trouvé et la servante ayant déclaré qu'elle avait fait son aveu sous l'effet de la terreur, le même individu recommença ses tortures le lendemain, pendant que son ami le curé disait la messe. Cette fois il imagina de lui arracher l'une après l'autre, des mèches de cheveux, qu'il s'enroulait autour des doigts pour les tirer, et le procès-verbal dressé ensuite par des médecins constata que le crâne de la malheureuse Golovino (la jeune fille ainsi torturée) avait plusieurs places dénudées et sanguinolentes de la largeur chacune d'une pièce d'un rouble. L'infortunée fit alors un nouvel aveu, disant avoir pris les seize roubles et les avoir remis à son père. Quand celui-ci, aussitôt appelé, fut venu, elle le supplia, en sanglotant, de rembourser cet argent, qu'elle lui affirma n'avoir point volé, afin seulement qu'on cessât de la tourmenter. Le pauvre homme, n'ayant pas eu le moyen de satisfaire à sa prière, sa fille fut enfermée dans la cuisine du presbytère, où les supplices continuèrent : on la dépouilla de ses vêtements et on lui mit le dos en sang à coups de lanières de cuir, jusqu'à ce qu'elle eût perdu connaissance. Son bourreau, — toujours le même ami du prêtre, — voulut alors lui roussir les chairs avec un tisonnier chauffé dans le poêle, mais il en fut empêché par quelqu'un qui survint à ce moment. Toujours, ces horreurs s'accomplissaient pendant que la femme du curé restait impassible dans une chambre voisine, d'où elle entendait les cris et les gémissements de la pauvre créature, suppliciée par son ordre et celui de son mari, le curé.

Reconduite en prison, la servante y fut laissée trois jours sans nourriture et lorsque, devenue tellement faible qu'elle crut qu'elle allait mourir, elle voulut communier, le même curé refusa de se rendre à la prison avant qu'on l'eût envoyé prendre en voiture attelée. Pendant toute la confession il ne fit encore que tourmenter la jeune fille, en la questionnant avec une impitoyable persistance au sujet du vol qu'elle jurait n'avoir pas commis.

Ces faits révoltants étant finalement parvenus à la connaissance de l'autorité supérieure, une enquête fut ordonnée. Elle révéla les atrocités que nous venons de signaler.

La malle sanglante

Nantes, 9 janvier. — La cour d'assises de la Loire-Inférieure a condamné, le 14 décembre dernier, à cinq ans de prison pour vol, et acquitté sur le chef d'assassinat Jean Largeteau, accusé d'homicide volontaire sur la personne de Mme veuve Déceroit, trouvée morte, le 12 mai, dans la banlieue de Saint-Nazaire, le corps enfoui dans un marécage. Voici un fait nouveau.

Ces jours derniers, Me Lucas, avocat à Nantes, qui a assisté Me Henri Robert dans la défense de l'accusé, recevait une lettre anonyme qu'il transmit au parquet de Nantes. La missive affirmait que Largeteau était innocent aussi bien du vol qui lui était reproché que de l'assassinat de Mme veuve Déceroit. Et, pour preuve, l'auteur inconnu de la lettre disait qu'une malle, ayant renfermé le cadavre et ayant servi à son transport se trouvait encore en consigne, à Paris, à la gare de Paris-Austerlitz.

La lettre, très précise, faisait connaître aussi que cette malle était une chapelière de quatre-vingts centimètres de haut, dans l'intérieur de laquelle devaient être visibles encore des taches de sang significatives. La malle sanglante devait être arrivée à Paris le 15 mars dernier avec d'autres colis ou objets ayant appartenu à la victime et notamment une sacoche et un plaid.

Le document fut transmis par le parquet de Nantes à celui de Paris et, ces jours derniers un agent du commissaire de police spécial de la gare d'Orléans, s'est rendu au service des litiges, à Austerlitz, et, en effet, a découvert la malle dont la description avait été si minutieusement fournie par la lettre dénonciatrice.

Les parois de la malle sont maculées de sang coagulé ; la paroi antérieure et le fond sont particulièrement tachés .

Le couvercle, à deux endroits, porte des traces rougeâtress, qui correspondent à des points de contact avec un corps sanglant.

La malle sanglante a été saisie et le parquet de Nantes a été prévenu de cette découverte.

Contrairement à l'affirmation de l'auteur de la lettre, qui déclare que la découverte à Paris de la malle ayant renfermé le cadavre de Mme Déceroit est de nature à établir l'innocence de Largeteau, il semble au contraire que ce soit une preuve de culpabilité.

En effet, il a été établi par les débats, d'une façon indiscutable, que Largeteau, après le crime, que l'on place vers le 10 mars, a fait transporter une malle pesant cent kilos environ dans une voiture qu'il a louée à cet effet. Cette malle ne fut jamais retrouvée. C'est, semble-t-il, celle qui a été enfin découverte à Paris, à la gare d'Orléans, où elle a été enregistrée le 15 mars.

DRAME DE LA MISÈRE

Paris, 9 janvier. — M. Guichard, commissaire de police du quartier de la Monnaie, se rendait hier après-midi dans la maison, 38, rue Mazarine, pour notifier un jugement d'expulsion à Mme Berdun.

Il frappa plusieurs fois inutilement à la porte. Il fit alors ouvrir la porte par un serrurier.

Dans la chambre il trouva Mme Berdun étendue sans connaissance sur son lit, et au milieu de la pièce, deux réchauds de charbons de bois faisaient leur office de mort.

La malheureuse femme, âgée de cinquante et un ans, sachant qu'elle allait être chassée de chez elle, sans ressources et désespérée de ne savoir que devenir, avait préféré se donner la mort.

Le commissaire était arrivé trop tôt : elle n'était que mourante. On l'a transportée à l'Hôpital de la Charité .

Un financier en fuite

Paris, 9 janvier. — Le « Figaro » annonce que Mary Raynaud, le banquier qui fit tant parler de lui par ses krachs retentissants, vient de disparaître à nouveau, laissant un déficit considérable :

Il avait créé au n° 27 de la rue Laffitte, une nouvelle maison de banque, le Crédit international, dont il se borna cette fois à rester l'inspirateur anonyme. La maison était bien installée. Les bureaux, situés au deuxième étage sur la cour, étaient vastes et richement bien que sobrement, meublés : tout ce qu'il fallait pour donner confiance, mais rien de plus. Un caissier et cinq employés y recevaient en permanence les clients rassurés par le bon air de la maison .

Mary Raynaud se montrait rarement. Il n'habitait du reste pas rue Laffitte et l'on croit qu'il avait son domicile particulier à Passy.

Le 6 janvier, on avait payé à caisse ouverte, mais le lendemain, Mary Raynaud n'ayant pas paru dans ses bureaux, le caissier, prétextant « qu'il n'avait par d'ordre », suspendit les payements.

Pendant toute la journée, ce fut un long défilé de clients consternés. Hier matin, une vieille dame réclamait en pleurant le payement de 32.000 francs, toute sa fortune. Quelques minutes après se présentait aux guichets un monsieur décoré. Il venait toucher 75.000 francs qui ne lui furent pas payés.

Hier soir, les réclamants s'adressaient en désespoir de cause à la concierge, qui se contentait de lever les bras au ciel.

Ajoutons que la justice n'a opéré encore aucune perquisition dans les bureaux de la rue Laffitte et que M. Tanguy, commissaire de police, n'a reçu aucune plainte des intéressés.

On nous affirmait hier soir que Mary Raynaud, en quittant jeudi la rue Laffitte, était parti par l'express de Marseille, se rendant à Nice où Mme Mary Raynaud passe la saison d'hiver.

Exploit d'un galonné Allemand

Munster, 9 janvier. — Il vient de se produire, ici, un incident qui provoque les commentaires de tous les journaux.

Il s'agit de l'incartade d'un jeune lieutenant de la garnison, qui, rentrant à onze heures du soir à la caserne, en état d'ébriété, se mit à invectiver le factionnaire, et sans motif aucun, à se livrer sur lui à des voies de fait.

Quelques passants, des civils, furent indignés de l'attitude de l'officier et le rappelèrent à des sentiments plus humains. Pour toute réponse, le lieutenant tira son épée et se mit à la poursuite de ceux qui lui avaient fait des observations, en criant :

— Je vais vous transpercer, comme des cochons que vous êtes !

Au bout de quelque temps, un rassemblement se forma, et l'officier fut hué de plus belle. Mais il ne se découragea pas.

Il se posta ensuite devant la porte d'entrée de la caserne, arrêtant les sous-officiers qui rentraient, et leur fit exhiber leur permission. Puis, il les fit mettre en rang sur le trottoir, où ils durent, pendant vingt minutes, garder l'immobilité. A minuit seulement, le galonné se retira.

Pugilat entre Avocats

Avignon, 9 janvier. — Un incident, heureusement rare dans les annales judiciaires, s'est produit jeudi à l'audience de la justice de paix de l'Isle-sur-Sorgue.

Me Léon Bonnet, bâtonnier du barreau d'Avignon, et Me Laugier, du barreau d'Apt, plaidaient dans une affaire d'intérêts pendants entre deux habitants de Lagnes. Dans le feu de l'improvisation, un des deux avocats eut une parole malheureuse et désobligeante à l'égard de son contradicteur qui l'a naturellement relevée. Des explications très vives furent échangées entre les défenseurs, qui en vinrent bientôt à l'emploi des arguments frappants.

Un véritable pugilat se produisit ; on a dû séparer les deux adversaires qui cognaient ferme.

Ce spectacle peu banal d'avocats joignant le geste à la parole et échangeant à la barre du tribunal force horions a naturellement fait l'objet de toutes les conversations.

MARIAGE TRAGIQUE

Alger, 8 janvier. — Une scène dramatique s'est déroulée, ce soir, dans un hôtel meublé d'Alger. Un israélite habitant Hydrah, près d'Alger, avait marié sa fille, il y a trois mois, avec un de ses coreligionnaires, venu de Smyrne.

Le lendemain du jour des noces, le nouveau marié avait abandonné sa femme, refusant de la recevoir chez lui, malgré les instances de son beau-père.

Celui-ci convia, ce soir, son gendre à une entrevue et, après avoir vainement essayé de le faire revenir sur sa décision, il lui tira deux coups de revolver, le blessant mortellement. Le meurtrier a été arrêté.

Drame dans une prison

Nantes, 8 janvier. — La prison de Nantes vient d'être le théâtre d'un drame dont le mobile est la vengeance. Un détenu, Joseph Leroux âgé de 21 ans, dangereux repris de justice, nourrissait une haine pour un autre prisonnier, Jules Gentilhomme, âgé de 34 ans, considéré par lui comme un indicateur de la police.

La nuit dernière, pendant que tout le monde dormait au dortoir, Leroux alla prendre la cruche placée dans un coin de la grande pièce et, avançant à pas de loup jusqu'au lit de Gentilhomme, il asséna sur la tête du dormeur un si formidable coup du récipient de terre que la cruche se brisa.

La victime appela au secours. Mais Leroux, furieux, continua à frapper à coups de poing.

Le blessé se cacha alors sous sa couverture. Il perdit connaissance.

Cette scène avait été rapide, et lorsque les gardiens accoururent, Leroux conta que, sans doute, Gentilhomme était tombé de son lit et s'était blessé. Mais ses mains tâchées de sang, ainsi que sa chemise, le dénonçaient suffisamment. ... fut aussitôt conduit en cellule.

Gentilhomme, revenu à lui, fut transporté à l'infirmerie. Des renseignements recueillis, il semble résulter que Leroux avait prémédité son attentat.

DANS LA RÉGION

Un homme tamponné à Boulogne

Avant-hier après-midi, vers 1 h. 10, un groupe de personnes causaient ensemble sur le bord du quai, en face du café Hennuyer.

Parmi elles, se trouvait M. Jules Mittelhauser, chef mécanicien à bord de la « Marie » B. 2763, appartenant à M. François Fourny, armateur.

Le groupe était appuyé contre une rame de wagons immobiles.

La machine 3920, de la Compagnie du Nord en manœuvre, traînait à quelques mètres de là dans un va-et-vient continuel quelques wagons de marchandises vides.

M. Mittelhauser, pour une raison quelconque, se dérangea et voulut traverser la voie.

A ce moment, la machine 3920, revenait vers la rame de wagons en stationnement ; Mittelhauser ne l'avait point aperçue.

Le malheureux fut pris entre les tampons et cruellement broyé. Il retomba sur le côté sans connaissance.

On s'empressa de le relever et on le transporta en hâte au café Hennuyer, où M. Lesson ,médecin-major de l' « Ibis », vint lui donner les premiers soins.

Les docteurs Ovion et Bourgain, médecins de la Compagnie du Nord, ainsi que le docteur Patin, médecin du blessé, furent immédiatement prévenus.

Torpille trouvée en mer

Ces jours derniers, un bateau pêcheur de nationalité anglaise, a trouvé en mer, dans les environs de Douvres, une torpille qui, selon toute probabilité, serait celle qu'un torpilleur de la défense mobile de Dunkerque a perdue, il y a environ six mois, au cours d'un exercice de lancement de torpille exécuté dans le détroit.

Le patron du bateau de pêche, aussitôt son arrivée à Douvres, s'empressa de signaler sa trouvaille à M. Gauthier, consul de France en cette ville et ce dernier avisa aussitôt le ministre de la marine à Paris .

Suivant des ordres émanant de ce ministère, la torpille a été chargée sur le « Nord » dans la nuit de mercredi à jeudi, à son arri-

---

FEUILLETON DU 11 JANVIER. — Nº 41

L'OR INFAME

par Charles MÉROUVEL

DEUXIEME PARTIE

L'AFFAIRE D'ANNEBAULT

V

La journée d'un millionnaire

Puis il s'établit devant sa longue table à coins de bronze doré surchargée de papiers et de livres et, prenant un petit carré de carton, il y traça d'une écriture singulière qui ne ressemblait pas à la sienne, ces quelques mots :

« Rien de neuf. Beau temps, bonne brise. Santés excellentes à bord. »

Il inséra son petit carton sous enveloppe et mit l'adresse :

« Madame G. du Rozoy, logis de Tresmes, par Vaux-Moulin (Oise).

Il glissa le tout dans sa poche et quitta l'hôtel en se disant :

—Elle sera encore une fois de plus rassurée sur le sort de sa fille. Pauvre femme !

Au moment où il jetait ce petit mot énigmatique à la poste, le baron sonnait son valet de chambre.

L'ami de Rupert arriva rasé de frais, vêtu d'un complet bleu foncé d'autant plus élégant qu'il sortait de la garde-robe de son maître et qu'il était d'une irréprochable fraîcheur.

Son insolente figure de larbin, gouailleur et vicieux prit une expression de soumission attentive, tandis qu'il disait, sa souple échine légèrement arrondie :

— Monsieur le baron a sonné ?

— Assieds-toi et prête l'oreille.

— Il s'agit de quelque chose de grave ?

— Oui et non. C'est un simple renseignement que je désire.

— Je vous écoute.

Le baron le fixa une seconde de son œil perçant.

M. Paul songea :

— Eh ! Je vais recevoir une confidence et Attention !

Le baron ordonna :

— Tu vas prendre le train, gare du Nord...

— Pour aller ?...

— A Beauval.

— Onze heures dix ; nous avons le temps.

— Tu y seras à midi trente-cinq.

— Parfaitement. Et là ?...

— Tu déjeuneras, puis tu feras atteler Sultan.

— Un fameux trotteur...

— Et tu te feras conduire par John...

— Un excellent cocher, mais un imbécile fieffé et un ivrogne endurci... Six bouteilles d'ale ou de porter ne l'effraient pas !

— Peu importe !

— Ah !

— Ce qu'il faut, c'est qu'il ne soupçonne pas le but de ta promenade ?

— Compris. Nous irons ?...

— A Tresmes. Tu connais le chemin ?

— Parbleu !

Ripault se dit :

— Ouvrons l'œil. C'est de la baronne qu'il va être question.

— Tu seras à Tresmes vers trois heures environ, reprit le baron.

— Bien.

— A Tresmes, tu déposeras John et son cheval au cabaret de la Pomme de Pin.

— Entendu.

— Tu mettras John en face d'autant de bière qu'il en pourra absorber et tu profiteras de sa distraction pour t'informer adroitement et sans qu'il y paraisse...

Le maître hésita une demi-minute, pendant laquelle Ripault se disait :

— Achève donc !

— C'est une mission délicate, dit le baron, comme s'il eût compris la secrète pensée du valet, mais tu as de l'esprit...

— Oh ! protesta le Normand.

— Si, si, tu en as ! Tu n'es pas comme John,, et peut-être même en as-tu un peu de trop, ce qui est un autre défaut... Madame du Rozoy n'est plus rien pour moi...Tous nos liens sont rompus. Elle ne porte plus mon nom, mais elle l'a porté. Il est donc facile de comprendre que j'aie quelqu'intérêt à m'informer de temps en temps de ce qu'elle devient, de ce qu'elle fait, des personnes qu'elle reçoit ou des amis avec lesquels elle entretient des relations.

Le baron prononça le mot « amis » d'un certain ton qui lui donnait une tout autre signification.

Ripault demanda hardiment :

— Alors, monsieur le baron entend me charger d'une petite enquête ?

— Précisément, mais il ne faut pas oublier que j'ai dit secrète...

— J'ai parfaitement entendu. Monsieur le baron peut être tranquille. Personne ne se doutera seulement du motif de cette promenade. D'ailleurs, quoi de plus naturel ? Un cocher qui promène ses chevaux va où il veut et la route de Beauval à Tresmes est excellente, le pays royal.

—Ainsi c'est compris ?

— Monsieur le baron peut s'en fier à moi. Monsieur le baron m'est trop bon pour que je ne remplisse pas comme il l'entend les missions les plus difficiles, et celle-là est d'une simplicité !... Monsieur le baron veut-il me permettre une question ?

— Laquelle ?

— Aurait-on dit à monsieur le baron que madame la baronne... pardon ? madame du Rozoy ait reçu habituellement des visites compromettantes ?

— Non pas...

— Monsieur le baron a cependant dû saisir quelques mots, des allusions...

— Très vagues...

— Monsieur le baron désire être fixé !... Il le sera ou j'y perdrais mon latin... C'est une manière de parler, car monsieur le baron sait que je n'ai pas étudié pour être prêtre...

Le drôle jeta un regard à la pendule et dit :

— Vingt-cinq minutes moins d'onze heures, je n'ai plus que le temps de gagner la gare. A ce soir, monsieur le baron.

— Va, et silence !

Le baron lui tendait un rouleau de vingt-cinq louis.

— Ce sera pour payer la bière de John, dit-il. En route !

Le patron, si froid d'ordinaire, se montait la tête.

— Jaloux, pensa-t-il, comme un tigre du Bengale.

C'est une passion.

Toutes les passions s'exploitent.

Ils ne l'ignorent pas, les aventuriers d'esprit qui battent l'estrade sur le pavé de Paris, de Londres et de Berlin, en quête de mines d'or et n'est-ce pas dans ces grandes villes où il y a quelque chose de pourri, comme disait Hamlet, que se trouvent les meilleures ?

Ripault était un aventurier et un homme d'esprit à sa manière.

Il avait à peine fait quelques pas dans l'avenue Montaigne, le nez au vent, en quête d'un fiacre bon marcheur, lorsqu'il faillit heurter un passant qui venait en sens contraire et deux cris partirent ensemble :

— Tiens, Rupert !

— Et ! ce vieux Ripault !

— Par quel hasard ?

— J'allais chez toi.

— Et ton service ?

— Libre comme l'air. Un simple renseignement à prendre du côté de la gare du Nord.

— Je t'emmène.

— Tu y vas ?

— Le plus vite possible.

— Prendre le train ?...

— Oui.

Un fiacre jaune passait, en maraude.

Ripault cligna de l'œil.

Le cocher, un gros, bien nourri, joufflu, violacé par la vie au grand air, s'arrêta en disant :

— Nous allons ?...

Le valet de chambre du baron Ferrand inspirait confiance.

Sa mise était cossue, sa mine fleurie et madrée ; son teint et sa corpulence annonçaient une riche cuisine.

Il y avait bien en lui, dans son regard effronté dans le rictus de sa lèvre, dans l'ensemble de sa personne, quelque chose d'inquiétant.

Mais cela ne se remarquait pas au premier abord.

Les Normands ont toujours passé pour des types de maquignons finauds et retors à l'excès.

Le gars Ripault — jamais on ne l'avait appelé autrement au pays — en représentait la quintessence.

Rupert, de son côté, avec sa peau bistrée, avait assez l'air d'un rentier du Midi de passage à Paris, qui se dégourdit les jambes par une petite balade matinale.

— Monte, ordonna le valet de chambre, qui dit au gros cocher :

— Gare du Nord, dare dare !

Et s'adressant à son compatriote, dont la face s'assombrissait :

— Bigre ! tu n'as pas ta figure des dimanches.

— A quoi le vois-tu ?

— Je suis physionomiste. Qu'est-ce qui t'arrive ?

— Des ennuis.

— D'argent ?

— D'abord.

— Et ensuite ?

— A propos...

— De ta belle ?

— Justement.

— Elle t'a plaqué ?...

— Pas précisément.

— Elle t'a coupé les vivres ?...

L'agent se rebiffa.

— Pour qui me prends-tu ? dit-il. Je ne mange pas de ce pain-là.

— Ne te fâche pas. Ces scrupules t'honorent, mais je plaisante. J'entends qu'elle t'a fermé sa porte.

— Non, elle est en voyage.

— Où ça ?

— Dans son pays.

— C'est loin ?

— Assez.

— De quel côté ?

— En Bretagne.

Ripault était de belle humeur.

Les vingt-cinq louis du baron formaient dans son gilet un petit bloc qu'il caressait avec amour.

D'un autre côté sa place était bonne et valait mieux qu'une sous-préfecture.

(A suivre.)